

Compte rendu de séance

Séance du 26 Mars 2015

L' an 2015 et le 26 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

Présents : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BELLEGUIC Marianne, BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, HENRY Bénédicte, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CHOISY Frédéric, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis, ORY Charles, RANNOU Mickael

Excusés :

Absents :Mme GERVAIS Stéphanie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 19/03/2015

Date d'affichage : 19/03/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche
le : 30/03/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme HENRY Bénédicte

Objet(s) des délibérations

APPROBATION BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU PRE MADAME 2015

réf : 26-03-2015-01

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 du Lotissement du Pré Madame arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 279 827,04 €

Dépenses et recettes d'investissement : 96 884 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	279 827,04 €	279 827,04 €
Section d'investissement	96 884 €	96 884 €
TOTAL	376 711,04 €	376 711,046 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 mars 2015,

Vu le projet de budget primitif 2015 du lotissement du Pré Madame ,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2015 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	279 827,04 €	279 827,04 €
Section d'investissement	96 884 €	96 884 €
TOTAL	376 711,04 €	376 711,046 €

APPROBATION BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015

réf : 26-03-2015-02

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 39 645 €

Dépenses et recettes d'investissement : 36 476 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	39 645 €	39 645 €
Section d'investissement	36 476 €	36 476 €
TOTAL	76 121 €	76 121 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 mars 2015,

Vu le projet de budget primitif 2015 assainissement,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2015 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	39 645 €	39 645 €
Section d'investissement	36 476 €	36 476 €
TOTAL	76 121 €	76 121 €

APPROBATION BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015

réf : 26-03-2015-03

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 987 801,51€

Dépenses et recettes d'investissement : 421 058,52 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	987 801,51 €	987 801,51 €
Section d'investissement	421 058,52 €	421 058,52 €
TOTAL	1 408 860,03 €	1 408 860,03 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 mars 2015,

Vu le projet de budget primitif 2015 de la commune ,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2015 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement avec 14 voix pour
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec 11 voix pour et 3 voix contre

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	987 801,51 €	987 801,51 €
Section d'investissement	421 058,52 €	421 058,52 €
TOTAL	1 408 860,03 €	1 408 860,03 €

ISOLATION ACCOUSTIQUE CANTINE

réf : 26-03-2015-04

Le maire présente aux Conseil Municipal 2 devis de traitement acoustique de la cantine. Après discussion, le Conseil Municipal retient le devis de Traitement et Correction Acoustique d'un montant de 2 997,50 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DEVELOPPEMENT LOCAL DU CANTON DE MALICORNE

réf : 26-03-2015-05

Dans le cadre du développement local du canton de Malicorne pour l'année 2015, le projet d'isolation acoustique de la cantine est susceptible d'être éligible
Le Conseil Municipal :

- * autorise le Maire ou ses adjoints à déposer une demande au titre de la subvention du développement local du canton de Malicorne
- * atteste de l'inscription des projets au budget 2015
- * atteste de la compétence de la Commune du Bailleul à réaliser ces travaux.

ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE

réf : 26-03-2015-06

Monsieur le maire présente différents devis pour le renouvellement du serveur et du matériel informatique au sein de la mairie. Après discussion et vote, le Conseil retient le devis de l'entreprise DELTA TECHNOLOGIES pour un montant de 12 599,44€.

DETR 2015 - INFORMATIQUE

réf : 26-03-2015-07

Dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour l'année 2015 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- 1 – *réhabilitation de la mairie*
- 2 – *matériel informatique*

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes pour le projet informatique :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	7 663,58 € HT
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	5 109,06 €
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	12 772,64 € HT

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2015
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Achats divers

réf : 26-03-2015-08

Le Conseil municipal a retenu les devis suivant :

- Lamy José pour la réparation de 2 portes à l'école : 331,06 € HT
- Rocher Jean- Yves pour la réparation de la chaufferie de l'école : 2 301,50 € HT
- Linconyl pour la réparation des stores de l'école : 686,60 € HT

Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2015.

Commande feu d'artifice

réf : 26-03-2015-09

Le Conseil municipal a retenu la société DIMEC pour le feu d'artifice du 14 juillet pour un montant de 1 500 €. Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2015.

Adhésion à la Fondation du patrimoine

réf : 26-03-2015-10

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du patrimoine à compter du 1er avril 2015.
L'adhésion de 100 € est inscrite au budget primitif 2015.

Choix du prestataire reliures Etat-Civil

réf : 26-03-2015-11

Le Conseil municipal retient le devis Gourdelier pour les reliures de l'Etat-Civil.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le policier sera prochainement doté d'une arme en accord avec la préfecture.
- Monsieur le Maire explique au Conseil municipal le dossier concernant les communes nouvelles, tous les conseillers ont reçu ce document par courrier électronique.
- Le Conseil municipal prend connaissance de l'évolution de la Dotation globale de fonctionnement jusqu'en 2017.
 - 2014 : 140 235 €
 - 2015 : 130 801 €
 - 2016 : 114 932 €
 - 2017 : 99 063 €
- Prochaine réunion du Conseil le 30 avril.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 30/03/2015
Le Maire
Éric DAVID